

## SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 21 juin 2010 à 19 h 50 en la salle du Conseil, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée : La conseillère Madame Guylène Duplessis.

### Sont aussi présents :

La directrice générale M<sup>me</sup> Manon Bernard,  
Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

## 10-06-529 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 21 juin 2010 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points 5.2 « Règlement d'emprunt n° 1596 / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement » et 13.5 « Ordre de changement n° 1 / Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable 2010 des rues Pinault et Mallette / Appel d'offres n° 401-110-145-03 »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 7 juin 2010

### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 4. AFFAIRES DU CONSEIL

4.4 Nomination maire suppléante / Mois de juillet, août, septembre et octobre 2010

4.6 Association des Conseils intermunicipaux de transport / Colloque

### 5. GREFFE

5.1 Règlement d'emprunt n° 1451-01 / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

5.2 Règlement d'emprunt n° 1596 / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

### 6. TRÉSORERIE

6.2 Amendement / Règlement n° 1496 / Agrandissement de l'aréna

6.3 Financement / Travaux / Parcs des Siffleurs et Côte-Double / Année 2009

### 7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Programme d'accès à l'égalité en emploi / Premier rapport d'implantation et rapport d'intégration des personnes handicapées

7.2 Service action communautaire / Fin d'emploi /  
M. Francis Bouchard-Sabourin / Journalier étudiant

- 7.3 Direction générale / Embauche temporaire de M<sup>me</sup> Louise Lapointe / Adjointe administrative
- 7.4 Service des communications / Embauche de M<sup>me</sup> Jessica Genest au poste de chargée de communication
- 7.5 Service action communautaire / Embauche temporaire de M. Étienne Lamoureux à titre de journalier étudiant
- 7.6 Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des travaux publics / Embauche temporaire de M. Maxime Sauvé à titre de journalier étudiant
- 7.7 Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des travaux publics / Fin d'emploi / M. Frédéric Bourbonnais / Journalier étudiant
- 7.8 Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des eaux / Embauche temporaire de M. Gino Desrosiers à titre de journalier étudiant
- 7.9 Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des travaux publics / Nomination de M. Gino Huard à titre de contremaître temporaire
- 7.10 Entente de nature administrative à intervenir entre la Ville et le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Ville de Vaudreuil-Dorion (CSN) / Prolongation de période d'essai / Col bleu / Autorisation de signature

## **8. COMMUNICATIONS**

## **9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE**

## **10. ARTS ET CULTURE**

## **11. ACTION COMMUNAUTAIRE**

- 11.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-38 / Fourniture et installation d'un système de sonorisation / Aréna de Vaudreuil-Dorion
- 11.3 Fédération de gymnastique du Québec / M<sup>me</sup> Chloé Viel / Aide financière

## **12. PROTECTION PUBLIQUE**

## **13. TRAVAUX PUBLICS**

- 13.1 Disposition des biens abandonnés / 353, rue Querbes, app. 405
- 13.2 Prolongation de contrat / Déneigement des voies publiques / Secteur urbain / Saison 2010-2011
- 13.3 Prolongation de contrat / Déneigement des voies publiques / Secteur ouest / Saison 2010-2011
- 13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-40 / Réfection d'un tronçon de trottoir sur la rue Boyer
- 13.5 Ordre de changement n° 1 / Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable 2010 des rues Pinault et Mallette / Appel d'offres n° 401-110-145-03

## **14. EAUX**

- 14.1 Levée partielle de l'interdiction d'utilisation extérieure de l'eau potable

## **15. SERVICES TECHNIQUES**

- 15.1 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels de laboratoire géotechnique/ Règlement n° 1536
- 15.3 Ordres de changement n<sup>os</sup> 42 et 43 / Agrandissement de l'aréna / Règlement n° 1496
- 15.4 Mandat / Transmission des plans et devis au MDDEP / Travaux de prolongement de la rue des Sapins / Règlement n° 1548

## **16. URBANISME**

## **17. ENVIRONNEMENT**

## **18. RÉGLEMENTATION**

- 18.1 Avis de motion / Règlement n° 1583-01 / Dépense supplémentaire / Honoraires professionnels, travaux de construction et travaux connexes / Caserne d'incendie / 500, rue Forbes

- 18.3 Adoption de projet / Règlement n° 1548 / Entente avec promoteur / Services municipaux / Rue des Sapins
- 18.4 Adoption second projet / Règlement n° 1275-137 / Création de la zone P2-455 / Implantation d'une école / Adoption de la grille des usages et normes requise
- 18.5 Adoption / Règlement n° 1480-04 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités
- 18.7 Adoption / Règlement n° 1582 / Entente entre la ville de Vaudreuil-Dorion et M. Frank Szabo / Préparation plans et devis, surveillance des travaux, honoraires professionnels, construction de voirie et travaux connexes / Prolongement rue Reid en impasse
- 18.9 Adoption / Règlement n° 1597 / Préparation de l'étude de pré-ingénierie, honoraires professionnels, préparation des plans et devis, surveillance des travaux, démarrage des équipements, travaux de construction, mise à niveau et agrandissement / Usine d'épuration
- 18.10 Adoption / Règlement n° 1275-136 / Agrandissement des limites de la zone H1-449 à même une partie de la zone H2-450 / Création de la zone H3-450 en remplacement de la zone H2-450 résiduelle

## **19. DIRECTION GÉNÉRALE**

- 19.1 Autorisations de la directrice générale

## **20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS**

## **21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE**

## **22. LEVÉE DE LA SÉANCE.**

**« ADOPTÉE »**

### **10-06-530 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 7 juin 2010 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

**« ADOPTÉE »**

### **10-06-531 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

### **10-06-532 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANTE / MOIS DE JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2010**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la conseillère M<sup>me</sup> Guylène Duplessis soit nommée maire suppléante pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2010.

**« ADOPTÉE »**

### **10-06-533 ASSOCIATION DES CONSEILS INTERMUNICIPAUX DE TRANSPORT / COLLOQUE**

CONSIDÉRANT l'invitation de l'Association des Conseils intermunicipaux de transport (ACIT) à participer à leur 16<sup>e</sup> colloque annuel;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire, M. Guy Pilon, soit autorisé à participer au 16<sup>e</sup> colloque annuel de l'ACIT qui aura lieu les 23 et 24 septembre 2010 au Manoir des Sables à Magog;

QUE la Ville accepte, advenant le cas où certains frais ne soient pas totalement défrayés par CIT La Presqu'île, de rembourser les dépenses réellement encourues par M. le maire à cette fin et ce, sur présentation de pièces justificatives.

« ADOPTÉE »

**10-06-534 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1451-01 / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 21 juin 2010, pour le Règlement n° 1451-01 intitulé :

« Règlement abrogeant le règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de prolongement des services municipaux sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes entre Félix-Leclerc et Henry-Ford ainsi que les travaux connexes et décrétant un emprunt de quatre cent vingt-et-un mille dollars (421 000 \$) à ces fins ».

**10-06-535 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1596 / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 21 juin 2010, pour le Règlement n° 1596 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis pour le réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 incluant les travaux de voirie et d'égout pluvial sur l'avenue Saint-Charles, la rue Joseph-Carrier ainsi que la bretelle de l'autoroute et ce, jusqu'au chemin Dumberry (phase I du projet de l'élargissement du viaduc) y incluant toutes dépenses connexes décrétant un emprunt de 490 000 \$ à ces fins ».

**10-06-536 AMENDEMENT / RÈGLEMENT N° 1496 / AGRANDISSEMENT DE L'ARÉNA**

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1496 autorisant des dépenses et un emprunt de dix millions quatre cent quatre-vingt mille dollars (10 480 000 \$);

CONSIDÉRANT la résolution 10-02-098 qui amendait l'article 2 du Règlement n° 1496 afin que le montant de la dépense autorisée soit de onze millions quatre cent quatre-vingt mille dollars (11 480 000 \$);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'augmenter à nouveau le montant de la dépense autorisée pour couvrir des travaux supplémentaires reliés aux rénovations de la première glace, pour un montant de neuf cent vingt mille dollars (920 000 \$);

CONSIDÉRANT que cette modification peut se faire par résolution, car l'objet du Règlement n'est pas modifié et que celle-ci n'aura pas pour effet d'augmenter la charge des contribuables;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'article 2 du Règlement n° 1496 soit modifié afin de remplacer le montant de onze millions quatre cent quatre-vingt mille dollars (11 480 000 \$) par douze millions quatre cent mille dollars (12 400 000 \$);

QUE copie de la présente soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

« ADOPTÉE »

**10-06-537 FINANCEMENT / TRAVAUX / PARCS DES SIFFLEURS ET CÔTE-DOUBLE / ANNÉE 2009**

CONSIDÉRANT que la résolution 09-03-204, qui mandatait les professionnels, aurait dû indiquer que les honoraires reliés aux parcs des Siffleurs et de la Côte-Double soient financés par le FPTJ et non pas par le Règlement n° 1550, qui lui, ne finançait que les parcs Valois et Aurèle-Joliat ainsi que les jeux d'eau du Vieux Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la résolution 09-03-204 soit amendée en y ajoutant le paragraphe suivant :

« QUE les honoraires reliés aux travaux des parcs des Siffleurs et Côte-Double soient financés par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels ».

« ADOPTÉE »

**10-06-538 PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI / PREMIER RAPPORT D'IMPLANTATION ET RAPPORT D'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES**

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion est visée par la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics;

CONSIDÉRANT le dépôt de la politique et du programme d'accès à l'égalité en emploi en mai 2004 en vertu de la résolution 04-05-517;

CONSIDÉRANT que le programme d'accès à l'égalité en emploi vise à augmenter la représentation des femmes, des minorités visibles, des minorités ethniques et des autochtones au sein de la municipalité en corrigeant les pratiques du système de l'emploi;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de présenter à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse un premier rapport identifiant les actions réalisées depuis 2004 ainsi que les mesures à mettre en place, notamment les mesures de redressement et les mesures d'égalité de chances permettant l'atteinte des objectifs visés par la Loi;

CONSIDÉRANT que les personnes handicapées doivent être ajoutées aux groupes déjà visés par la Loi et qu'il y a lieu de les intégrer au programme d'accès à l'égalité en emploi;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU

QUE la Ville réaffirme sa volonté de promouvoir des pratiques de gestion des ressources humaines exemptes de discrimination et de favoriser une représentation plus équitable des groupes qui sont fréquemment victimes de discrimination en emploi;

QUE la Ville approuve le premier rapport d'implantation du programme d'accès à l'égalité en emploi et le rapport d'intégration des personnes handicapées et en autorise la transmission à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse;

QUE la Ville soutienne les principes de l'accès à l'égalité en emploi;

Le conseiller M. Paul Dumoulin demande le vote.

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénaud Gabriele et Gabriel Parent se prononcent en faveur de la proposition alors que le conseiller M. Paul Dumoulin se prononce contre.

La présente résolution est, en conséquence, adoptée à la majorité des voix.

« ADOPTÉE »

**10-06-539 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / FIN D'EMPLOI /  
M. FRANCIS BOUCHARD-SABOURIN / JOURNALIER ÉTUDIANT**

CONSIDÉRANT la note de M. Denis Ladouceur, directeur du Service action communautaire, en date du 9 juin 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la fin d'emploi de M. Francis Bouchard-Sabourin à titre de journalier étudiant au sein du Service action communautaire et ce, à compter du 2 juin 2010.

« ADOPTÉE »

**10-06-540 DIRECTION GÉNÉRALE / EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M<sup>ME</sup> LOUISE LAPOINTE /  
ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de M<sup>me</sup> Colette Hémond, adjointe administrative à la direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation de M<sup>me</sup> Manon Bernard, directrice générale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M<sup>me</sup> Louise Lapointe à titre d'adjointe administrative temporaire à la direction générale et ce, à compter du 20 mai 2010 jusqu'au retour à temps complet de M<sup>me</sup> Colette Hémond, selon les besoins du service, au salaire prévu à l'annexe C de l'échelle salariale des employés-cadres (classe 3B – échelon 1), le tout selon les termes énoncés dans l'entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur.

« ADOPTÉE »

**10-06-541 SERVICE DES COMMUNICATIONS / EMBAUCHE DE M<sup>ME</sup> JESSICA GENEST AU  
POSTE DE CHARGÉE DE COMMUNICATION**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 27 mai 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M<sup>me</sup> Jessica Genest à titre de chargée de communication et ce, à compter du 21 juin 2010, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 11 – échelon 1), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M<sup>me</sup> Genest devra compléter une période d'essai de six (6) mois, prenant fin le 21 décembre 2010, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de la directrice des communications, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M<sup>me</sup> Genest.

« ADOPTÉE »

**10-06-542 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M. ÉTIENNE LAMOUREUX À TITRE DE JOURNALIER ÉTUDIANT**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire de M. Marc Brunet, directeur adjoint au Service action communautaire, en date du 2 juin 2010;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M. Étienne Lamoureux à titre de journalier étudiant au Service action communautaire pour la période comprise entre le 2 juin 2010 et le 30 septembre 2010 et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

**10-06-543 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX – DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M. MAXIME SAUVÉ À TITRE DE JOURNALIER ÉTUDIANT**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire de M. Luc Duval, chef de division – Travaux publics, en date du 20 mai 2010;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M. Maxime Sauvé à titre de journalier étudiant au Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des travaux publics, à compter du 31 mai 2010, pour un maximum de 16 semaines, et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

**10-06-544 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX – DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS / FIN D'EMPLOI / M. FRÉDÉRIC BOURBONNAIS / JOURNALIER ÉTUDIANT**

CONSIDÉRANT la note de M. Luc Duval, chef de division – Travaux publics, en date du 9 juin 2010;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la fin d'emploi de M. Frédéric Bourbonnais à titre de journalier étudiant au sein du Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division travaux publics et ce, à compter du 7 mai 2010.

« ADOPTÉE »

**10-06-545 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX – DIVISION DES EAUX / EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M. GINO DESROSIERS À TITRE DE JOURNALIER ÉTUDIANT**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire de M. Christian Gendron, chef de division – Eaux, en date du 8 juin 2010;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M. Gino Desrosiers à titre de journalier étudiant au Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des eaux, à compter du 14 juin 2010 pour un maximum de 11 semaines et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

**10-06-546 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX – DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS / NOMINATION DE M. GINO HUARD À TITRE DE CONTREMAÎTRE TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de M. Clément Guérin, surintendant - Bâtiments et machinerie;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial d'assurer un remplacement par du personnel-cadre;

CONSIDÉRANT que M. Gino Huard agit à titre de coordonnateur de façon satisfaisante et que cette nomination doit se terminer le 25 juin 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la nomination de M. Gino Huard, au poste de contremaître temporaire au Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des travaux publics afin de combler la période d'absence de M. Clément Guérin et ce, à compter du 28 juin 2010, jusqu'au retour à temps plein de M. Guérin, ou au plus tard jusqu'au 31 décembre 2010;

QUE le salaire de M. Huard soit celui prévu à la classe 2, échelon 3 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Vaudreuil-Dorion et conformément aux termes et conditions énoncés à ladite Entente;

QUE nonobstant cette nomination, M. Huard continue de bénéficier des protections d'assurance collective dont il bénéficie à titre d'employé syndiqué et paie également la prime qu'il assume à titre d'employé syndiqué;

QU'il est entendu que pour toute la durée de cette nomination, M. Huard continue de payer les cotisations syndicales qu'il est tenu d'assumer à titre d'employé syndiqué;

ET qu'après la période visée par la nomination, M. Huard réintègre ses fonctions de préposé aux bâtiments au sein du Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des travaux publics à titre d'employé syndiqué et ce, sans perte de droit et conformément à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-06-547 ENTENTE DE NATURE ADMINISTRATIVE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION (CSN) / PROLONGATION DE PÉRIODE D'ESSAI / COL BLEU / AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser M. Guy Pilon, maire, M<sup>mes</sup> Manon Bernard, directrice générale et Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de nature administrative à intervenir entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de la Ville de Vaudreuil-Dorion (CSN).

« ADOPTÉE »



**10-06-548 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-38 /  
FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE SONORISATION / ARÉNA DE  
VAUDREUIL-DORION**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture et l'installation d'un système de sonorisation pour l'aréna de Vaudreuil-Dorion, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 1<sup>er</sup> juin 2010 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-38;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Solotech inc., 4820, 4<sup>e</sup> Avenue, Montréal (Québec), H1Y 2T8, pour la fourniture et l'installation d'un système de sonorisation pour l'aréna de Vaudreuil-Dorion et ce, pour un montant de trente-quatre mille deux cent quatorze dollars et soixante-dix cents (34 214,70 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-10-38;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-200-00-725;

QU'à cette fin, sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE : 02-701-30-725	(Biens durables – Aréna)	34 215 \$
À : 03-200-00-725	(Machinerie et équipement)	34 215 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-06-549 FÉDÉRATION DE GYMNASTIQUE DU QUÉBEC / M<sup>ME</sup> CHLOÉ VIEL / AIDE  
FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> Chloé Viel est résidente de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que cette gymnaste a participé aux Championnats québécois dans la catégorie 3 Argo à Québec, en avril dernier;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) soit versé à la Fédération de gymnastique du Québec à titre d'aide financière pour M<sup>me</sup> Chloé Viel athlète de Vaudreuil-Dorion, en raison de sa participation aux Championnats québécois de gymnastique qui se sont tenus à Québec en avril 2010;

QUE ce montant sera versé sur présentation d'une preuve de participation à l'événement susdit;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-21-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-06-550 DISPOSITION DES BIENS ABANDONNÉS / 353, RUE QUERBES, APP. 405**

CONSIDÉRANT que la Ville a récupéré certains biens meubles suite à l'éviction des occupants du 353, rue Querbes, appartement 405;

CONSIDÉRANT que ces biens n'ont toujours pas été réclamés par leurs propriétaires;

CONSIDÉRANT que la Ville assume actuellement les frais de location d'un entrepôt pour ces biens;

CONSIDÉRANT le rapport de M. Luc Duval, chef de division – Travaux publics, à savoir que lesdits biens n'ont pas une valeur totale suffisante pour justifier leur vente à l'encan;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'offrir lesdits biens à un organisme de la région ou, à défaut, d'en disposer au moindre coût possible;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Luc Duval, chef de division – Travaux publics, soit mandaté afin d'offrir à un organisme communautaire de la région, les biens non réclamés recueillis par la Ville lors de l'éviction des occupants du 353 rue Querbes, appartement 405, le 15 mars 2010;

QUE M. Duval soit en outre autorisé à disposer, au moindre coût possible, les biens inutilisables.

« ADOPTÉE »

10-06-551

**PROLONGATION DE CONTRAT / DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES /  
SECTEUR URBAIN / SAISON 2010-2011**

CONSIDÉRANT que le contrat initial est d'une durée de deux (2) ans finissant avec la saison 2009-2010 et qu'il y a possibilité de prolongation de trois (3) ans, une année à la fois;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur a accompli son mandat de façon satisfaisante au cours des deux années initiales de son contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division des travaux publics qui favorise la prolongation du contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-08-51 à la compagnie Pavages D'Amour inc., 1635, croissant Newman, Dorval (Québec), H9P 2R6 pour une année additionnelle, soit la saison 2010-2011, selon les conditions du devis.

« ADOPTÉE »

10-06-552

**PROLONGATION DE CONTRAT / DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES /  
SECTEUR OUEST / SAISON 2010-2011**

CONSIDÉRANT que le contrat initial est d'une durée de deux (2) ans finissant avec la saison 2009-2010 et qu'il y a possibilité de prolongation de trois (3) ans, une année à la fois;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur a accompli son mandat de façon satisfaisante au cours des deux années initiales de son contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division des travaux publics qui favorise la prolongation du contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-08-44 à la compagnie Ferme Gérard Martel & fils inc., 2118, rang Saint-Louis, Saint-Lazare (Québec), J7T 1Y1 pour une année additionnelle, soit la saison 2010-2011, selon les conditions du devis.

« ADOPTÉE »

**10-06-553 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-40 / RÉFECTION D'UN TRONÇON DE TROTTOIR SUR LA RUE BOYER**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la réfection d'un tronçon de trottoir sur la rue Boyer, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 1<sup>er</sup> juin 2010 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-40;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, chemin Saint-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la réfection d'un tronçon de trottoir sur la rue Boyer et ce, pour un montant de cinquante-huit mille cent soixante et onze dollars et cinquante cents (58 171,50 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-10-40;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-527;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-06-554 ORDRE DE CHANGEMENT N° 1 / TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU POTABLE 2010 DES RUES PINAULT ET MALLETTE / APPEL D'OFFRES N° 401-110-145-03**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 relié au projet « Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable 2010 des rues Pinault et Mallette – totalisant un montant de vingt-neuf mille cinq cent vingt-quatre dollars et cinquante cents (29 524,50 \$), taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**10-06-555 LEVÉE PARTIELLE DE L'INTERDICTION D'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT l'avis de levée partielle de l'interdiction d'utilisation d'extérieure de l'eau potable émis par M<sup>me</sup> Manon Bernard, directrice générale, le 8 juin 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil ratifie ledit avis de levée partielle de l'interdiction d'arrosage;

QUE l'arrosage des pelouses, à l'aide d'un système d'arrosage automatique, mécanique ou à l'aide d'une lance ou d'un pistolet à fermeture automatique tenue dans la main, soit interdit;

QUE l'arrosage des plantes, fleurs, potagers et arbustes soit permis en tout temps, à la condition d'être effectué à l'aide d'une lance ou d'un pistolet à fermeture automatique tenue dans la main;

QUE le lavage des voitures, murs et fenêtres soit de nouveau permis ainsi que le remplissage complet d'une piscine, entre minuit et 6 h;

QUE cette interdiction partielle d'arrosage s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion et ce, jusqu'à nouvel ordre.

« ADOPTÉE »

**10-06-556 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE GÉOTECHNIQUE/ RÈGLEMENT N° 1536**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres n°202-110-1536-03 de services professionnels de laboratoire géotechnique pour les services municipaux sur une partie de l'avenue André-Chartrand et de travaux connexes, le tout préparé par le Service technique en date du 4 juin 2010.

« ADOPTÉE »

**10-06-557 ORDRES DE CHANGEMENT N<sup>OS</sup> 42 ET 43 / AGRANDISSEMENT DE L'ARÉNA / RÈGLEMENT N° 1496**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n<sup>OS</sup> 42 et 43 reliés au projet « Agrandissement de l'aréna – Règlement n° 1496 » totalisant un montant de cent trente-sept mille cinq dollars et quatre-vingt-neuf cents (137 005,89 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1496.

« ADOPTÉE »

**10-06-558 MANDAT / TRANSMISSION DES PLANS ET DEVIS AU MDDEP / TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE DES SAPINS / RÈGLEMENT N° 1548**

CONSIDÉRANT que les plans et devis relatifs aux travaux de prolongement de la rue des Sapins ont été vérifiés par le Service technique;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire pour autoriser la firme CDGU inc. à transmettre les plans et devis de ce projet aux fins d'obtenir le certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la firme CDGU inc. à transmettre au MDDEP, aux fins d'émission d'un certificat d'autorisation, les plans et devis pour les travaux de prolongement de la rue des Sapins - Règlement n° 1548, conditionnellement à la transmission d'une lettre signée par le greffier qui autorise la transmission des plans et devis et non-objection de l'émission d'un certificat d'autorisation par le MDDEP ainsi qu'une attestation de conformité environnementale du site;

QUE la Ville autorise le greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**10-06-559 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1583-01 / DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE / HONORAIRES PROFESSIONNELS, TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET TRAVAUX CONNEXES / CASERNE D'INCENDIE / 500, RUE FORBES**

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement n° 1583 afin d'autoriser une dépense supplémentaire de un million cent trente mille dollars (1 130 000 \$) pour défrayer les frais d'honoraires professionnels et les travaux de construction d'une caserne d'incendie localisée au 500, rue Forbes ainsi que les travaux connexes et augmentant le montant total de l'emprunt à sept millions sept cent soixante-quatorze mille dollars (7 774 000 \$) à ces fins.

**10-06-560 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1548 / ENTENTE AVEC PROMOTEUR / SERVICES MUNICIPAUX / RUE DES SAPINS**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1548 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Bark Development Inc. », pour la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des travaux de voirie et d'un réseau d'eau potable dans le prolongement de la rue des Sapins, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes. »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 5 juillet 2010 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**« ADOPTÉE »**

**10-06-561 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-137 / CRÉATION DE LA ZONE P2-455 / IMPLANTATION D'UNE ÉCOLE / ADOPTION DE LA GRILLE DES USAGES ET NORMES REQUISE**

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 7 juin 2010 un premier projet de règlement portant le n° 1275-137 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 21 juin 2010 à 19 h;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-137 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer, à même la zone H3-409, la zone P2-455, afin de permettre l'implantation d'une école et d'adopter la grille des usages et normes requise »,

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

**« ADOPTÉE »**

**10-06-562 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1480-04 / MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1480-04 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1480-04 intitulé :

« Règlement modifiant de nouveau le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités ».

« ADOPTÉE »

**10-06-563 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1582 / ENTENTE ENTRE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION ET M. FRANK SZABO / PREPARATION PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX, HONORAIRES PROFESSIONNELS, CONSTRUCTION DE VOIRIE ET TRAVAUX CONNEXES / PROLONGEMENT RUE REID EN IMPASSE**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1582 et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que l'immeuble a, depuis l'adoption du projet de règlement, été vendu et qu'il y a lieu d'y substituer le nom du nouveau propriétaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1582 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et M. Frank Szabo pour la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction de voirie du projet de prolongement de la rue Reid en impasse y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes ».

« ADOPTÉE »

**10-06-564 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1597 / PRÉPARATION DE L'ÉTUDE DE PRÉ-INGÉNIERIE, HONORAIRES PROFESSIONNELS, PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX, DÉMARRAGE DES ÉQUIPEMENTS, TRAVAUX DE CONSTRUCTION, MISE À NIVEAU ET AGRANDISSEMENT / USINE D'ÉPURATION**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1597 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1597 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation de l'étude de pré-ingénierie, la préparation des plans et devis et de la surveillance des travaux incluant le démarrage des équipements ainsi que les travaux de construction, de mise à niveau et d'agrandissement de l'usine d'épuration y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes en décrétant un emprunt de trente-cinq millions six cent trente-huit mille dollars (35 638 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

**10-06-565 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-136 / AGRANDISSEMENT DES LIMITES DE LA ZONE H1-449 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H2-450 / CRÉATION DE LA ZONE H3-450 EN REMPLACEMENT DE LA ZONE H2-450 RÉSIDUELLE**

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 17 mai 2010 un projet de règlement portant le n° 1275-136;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 7 juin 2010 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-136 et renoncent à sa lecture;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-136 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'agrandir les limites de la zone H1-449 à même une partie de la zone H2-450 et de créer la zone H3-450 en remplacement de la zone H2-450 résiduelle ».

**« ADOPTÉE »**

**10-06-566 AUTORISATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations accordées par la directrice générale, M<sup>me</sup> Manon Bernard, savoir :

- Tenue d'une course à pied par Action Sport Physio Vaudreuil-Dorion dans certaines rues de la Ville;
- Installation temporaire de deux jeux gonflables dans le stationnement du Home Dépôt.

**« ADOPTÉE »**

**10-06-567 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**10-06-568 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**10-06-569 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 43 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, greffier